

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/41
10 novembre 2001

(01-5624)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: français

MAURITANIE

Déclaration de S.E. M. Ould Mohamed Lemine
Ambassadeur, Représentant permanent auprès de l'OMC

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de cette session et d'exprimer mes sincères remerciements au gouvernement et au peuple qatari pour l'accueil fraternel et l'hospitalité généreuse dont nous sommes l'objet.

Cette conférence se tient à un moment crucial de l'histoire de l'humanité et doit, pour cette raison, ouvrir une nouvelle ère dans les relations commerciales multilatérales. Elle doit surtout marquer la différence avec celle tenue il y a deux ans à Seattle en fixant des orientations pour les années à venir qui tiennent compte des intérêts de tous les Membres de l'OMC et tout particulièrement des plus vulnérables d'entre eux.

En effet, le succès de l'OMC et la crédibilité du système commercial multilatéral passent obligatoirement par la prise en charge des intérêts des pays en développement et par leur implication, au même titre que les autres Membres, dans l'élaboration et la définition des règles du système.

Or, force est de constater que plus de 50 ans après la mise en place de ses fondations, ce système n'a toujours pas atteint ses objectifs principaux, à savoir la prospérité pour tous les peuples et une plus grande intégration des économies des pays en développement et ce, en dépit des réformes structurelles et des sacrifices consentis par ces pays afin d'assurer l'ouverture de leurs marchés et la libéralisation de leurs échanges.

Le système commercial multilatéral reste marqué par des asymétries et des déséquilibres qui font gravement obstacle à la croissance et au développement des pays du Sud et c'est à ces goulots d'étranglement qu'il faut d'abord s'attaquer afin de le rendre plus équitable et plus prévisible.

Le déséquilibre du système commercial multilatéral et de certains Accords issus du Cycle d'Uruguay s'est traduit par un partage inéquitable des gains et des avantages apportés par celui-ci.

De nombreux pays en développement rencontrent d'énormes difficultés dans l'application des Accords de l'OMC et ont du mal à adapter leurs législations nationales et à améliorer leurs capacités institutionnelles pour pouvoir s'acquitter de leurs obligations.

Il est par conséquent impératif de résoudre les questions de mise en œuvre encore en suspens et d'honorer les engagements et les obligations contenus dans les Accords du Cycle d'Uruguay.

Cela permettra aux pays en développement de mieux bénéficier des avantages du système commercial multilatéral et d'y participer pleinement.

L'exécution des engagements déjà contractés doit être la priorité de notre Organisation car le lancement de nouvelles négociations commerciales multilatérales n'aura pas de sens tant que les engagements pris précédemment n'auront pas été honorés.

Telle est donc la tâche immédiate à laquelle nous devons nous atteler tout en intégrant dans un programme plus ambitieux axé sur le développement et les obstacles qui entravent la marche des pays en développement vers le progrès économique et social.

Aussi la quatrième Conférence ministérielle doit-elle s'inscrire dans le cadre des efforts entrepris par la communauté internationale en vue d'éradiquer la pauvreté et d'assurer un développement équitable et durable pour tous les peuples.

Comme le stipule le Préambule de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC, le commerce doit être mis au service du relèvement des niveaux de vie, du plein emploi et de l'expansion de la production en tenant compte des besoins des pays en développement et, en particulier, les moins avancés d'entre eux.

Cet objectif essentiel dont la réalisation relève de la responsabilité collective de tous les Membres doit fonder toutes les activités et décisions de l'OMC.

Les pays en développement sont donc dans leur droit et en même temps dans le droit fil du Cycle d'Uruguay en appelant à un Agenda pour le développement qui ramènerait cette question au centre des délibérations et décisions de l'Organisation.

Cet agenda devrait donner la priorité aux difficultés que rencontrent les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, et ne pas inclure de nouvelles questions pour lesquelles ils ne sont pas préparés.

En effet, à cause de leurs handicaps bien connus, ces pays ne pourront pas s'impliquer au même titre que leurs partenaires dans un large Cycle de négociations commerciales. Or, pour rester fidèle à son mandat et à ses règles de prise de décision, l'OMC doit aller au rythme de la majorité de ses Membres. Elle ne doit pas les engager dans un large processus de négociations pour lequel ils n'ont pas les capacités nécessaires et qui risque de déboucher sur de nouvelles obligations qu'ils ne pourront pas assumer.

L'Agenda pour le développement proposé par les pays les moins avancés à Zanzibar répond de cette logique car il vise à donner la priorité aux problèmes spécifiques des pays en développement de manière à optimiser les effets bénéfiques qu'ils peuvent tirer du système commercial multilatéral, et à assurer la mise en œuvre des accords commerciaux multilatéraux et des décisions ministérielles pertinentes.

Il ne s'agit donc pas d'un problème sémantique ni d'un attachement symbolique au vocable de "développement" mais d'une question de fond qui déterminera la nature du système commercial multilatéral dans les années à venir et la place qu'il accordera aux nombreux pays qui sont toujours en marge de ce système.

Afin de corriger cette situation, le futur programme devra être centré sur l'intégration de ces pays et sur leurs préoccupations dans des domaines comme l'accès aux marchés, les barrières non tarifaires, les contraintes liées à l'offre, le renforcement des capacités, l'élargissement de la base productive, le transfert des technologies, le fardeau de la dette, les prix des produits de base et le traitement spécial et différencié.

Une attention particulière devra être accordée aux pays les moins avancés afin de mettre un terme à leur marginalisation, d'en annuler les effets et, partant, de promouvoir leur intégration dans l'économie mondiale.

La Communauté internationale s'est engagée une nouvelle fois dans ce sens à Bruxelles, lors de la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et les Ministres de ces pays ont adopté, lors de leur rencontre en juillet dernier à Zanzibar une Déclaration qui rappelle les contraintes auxquelles ils font face et exprime leurs attentes des présentes assises.

Cette conférence sera jugée, en dernière analyse, à l'aune de sa capacité d'écoute à l'égard des préoccupations de ces pays, les plus vulnérables parmi ses Membres.

Les objectifs et propositions de négociations définis par la Réunion ministérielle de Zanzibar constituent le minimum indispensable pour surmonter les difficultés structurelles spécifiques de ces pays et favoriser leur intégration au commerce mondial.

La mise en œuvre du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en est encore à ses débuts, après le réexamen opéré l'année passée, mais elle semble aller dans le bon sens. La Mauritanie se réjouit d'ailleurs d'avoir été sélectionnée pour le programme pilote.

Les études menées sous l'égide de la Banque mondiale suite à cette sélection ont permis d'établir un diagnostic complet des principaux secteurs de notre économie et nous attendons maintenant de voir celles-ci déboucher sur des actions concrètes dans le cadre de notre stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Fruit d'une longue concertation, cette stratégie a été conçue pour pouvoir être enrichie au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion sur les meilleures politiques de réduction de la pauvreté.

Par conséquent, l'intégration du commerce comme instrument de lutte contre la pauvreté est non seulement possible mais nécessaire.

Premier pays à avoir finalisé un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, la Mauritanie a entrepris un vaste programme de réformes politiques, économiques et sociales.

Ces réformes ont permis la mise en place d'une démocratie pluraliste, l'assainissement du cadre macro-économique, le recentrage du rôle de l'État sur ses missions essentielles de régulation et l'amélioration des principaux indicateurs du développement humain durable.

Cependant, mon pays - à l'instar des autres pays les moins avancés - demeure confronté à des contraintes sur lesquelles il n'a pas de prise et qui entravent ses efforts soutenus destinés à réaliser les objectifs internationaux de développement.

Le Programme d'action de Bruxelles jette les bases d'un partenariat mondial visant à surmonter ces contraintes et difficultés.

Réunie à Doha, dans le cadre de l'OMC, la communauté internationale a le devoir de réitérer les engagements pris à Bruxelles non par des mots mais par des mesures concrètes qui auront un impact réel et pratique sur la vie quotidienne des peuples des PMA et contribueront ainsi à démolir les murs économiques qui divisent notre monde et alimentent les conflits entre les hommes.

Le paradoxe est que jamais la technologie n'a progressé aussi vite qu'aujourd'hui sans que notre monde ne cesse pour autant d'avoir deux visages.

Un monde où le développement et la croissance ont atteint un niveau sans précédent et un monde hanté par la peur et l'exclusion.

Le visage qui prévaudra dépendra de notre volonté de saisir et modeler les possibilités illimitées offertes par la mondialisation.

Celle-ci ne méritera pas réellement son nom tant que la pauvreté, avec ses effets pervers sur tous les aspects de la vie, n'aura pas été vaincue et que les pays en développement n'aient pleinement intégré l'économie mondiale.

Cette conférence doit mobiliser toute l'énergie du système commercial multilatéral pour que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité toute entière et pour que s'instaure un nouveau partenariat contre la marginalisation compte tenu du fait que la libéralisation n'est pas une fin en soi mais vise au premier chef à promouvoir le bien-être économique et la prospérité de tous les peuples.

L'accélération du processus d'accession des pays qui souhaitent devenir Membres de l'OMC renforcera l'universalité du système commercial multilatéral.

À cet égard, mon pays félicite les États qui ont rejoint notre Organisation depuis la dernière session ministérielle et se réjouit de l'adhésion imminente de la République populaire de Chine.

Dans le même sens, les obstacles qui empêchent encore des organisations régionales importantes dont le mandat englobe des questions économiques comme l'Organisation de l'Unité africaine et la Ligue des États arabes d'obtenir le statut d'observateur auprès des organes de l'OMC devront être levés.

L'accession de nouveaux États participe de cette même vision de construction d'un système réellement mondial et fondé sur les intérêts de tous ses membres.

L'efficacité et la légitimité du système commercial multilatéral seront déterminées principalement par sa capacité à intégrer tous les pays et à les faire bénéficier, de manière juste et équitable, de ses fruits et avantages.

Cette tâche est à notre portée car nous avons les potentialités pour l'accomplir.

Il nous incombe de prendre la résolution de le faire et, partant, de donner à chacun de solides raisons de croire en l'avenir.
